

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 13 mars 2025

Convocation : 06/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chivot D. - Jeambenoit E. – Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Chapuis R. représenté par Pin E.
Rebucini C. représenté par Picot S.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Picot Sebastien

Délibération : 2025-002

Objet : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu les entretiens professionnels des agents qui se sont déroulés les 11 et 13 février 2025,

Vu, en particulier, les échanges qui ont eu lieu pendant les entretiens précités avec les agents en charge du centre périscolaire,

Considérant la charge de travail constatée au sein de ce service et que les horaires de travail de l'un des agents à temps non complet ne lui suffisent pas pour exercer les tâches qui lui sont confiées,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14 novembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de réajuster le tableau des emplois au vu de cette constatation ;

Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'agent périscolaire actuellement sous contrat annualisé à hauteur de 14,18h/semaine sur un contrat annualisé à hauteur de 15,75h/ semaine à compter du 17 mars 2025 :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emploi	Nbre	Cadre d'emploi
Service Administratif		
Secrétaire général de mairie	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur
Service Technique		
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise
Agent périscolaire et d'entretien des locaux (emploi modifié au 01 septembre 2023)	1	Adjoint Technique et/ou agent de maîtrise A raison de 35,24 heures annualisées
Service Social		
ATSEM	1	Agent de maîtrise et/ou Agent spécialisé des écoles maternelles et/ou Adjoint d'animation

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 17 mars 2025.

2025 007



Accusé de réception en préfecture
001-210100822-20250313-D2025-002-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Tableau des emplois permanents à temps non complet			
Emploi	Nbre	Cadre d'emploi	Temps de travail hebdomadaire
Service Administratif			
Agent de guichet postal	1	Adjoint administratif	21,00h/semaine*
Agent comptable et des ressources humaines (volet rémunération)	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur	17,00h /semaine*
Service Technique			
Agent périscolaire (emploi créé au 01 septembre 2023)	1	Adjoint Technique	15,75h /semaine **

* Temps de travail effectif

** Temps de travail annualisé

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** d'augmenter le temps de travail de l'agent périscolaire à hauteur de 15,75h / semaine (contrat annualisé) à compter du 17 mars 2025 ;
- **PRECISE** que les emplois inscrits au présent tableau pourront être occupés par un agent contractuel ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette évolution de contrat pour l'agent périscolaire.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Sebastien PICOT